

RCS : ANGERS

Code greffe : 4901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 01161

Numéro SIREN : 413 101 957

Nom ou dénomination : FINANCIERE DE L'OMBREE

Ce dépôt a été enregistré le 15/11/2019 sous le numéro de dépôt 22058

# Greffe du tribunal de commerce d'Angers



## Acte déposé en annexe du RCS

### Dépôt :

Date de dépôt : 15/11/2019

Numéro de dépôt : 2019/22058

Type d'acte : Extrait de décision(s) de l'associé unique  
Nomination(s) de membre(s) du directoire

### Déposant :

Nom/dénomination : FINANCIERE DE L'OMBREE

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 413 101 957

N° gestion : 2015 B 01161



*M. Nat.*

**FINANCIERE DE L'OMBREE**  
Société par actions simplifiée au capital de 11.336.464 euros  
Siège social : 8 boulevard Charles Detriche  
49000 Angers  
R.C.S Angers 413 101 957  
(la « Société »)

**EXTRAIT DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DE LA SOCIETE  
DU 19 JUILLET 2019**

**NEUVIEME RESOLUTION**

*Désignation de Monsieur Stéphane Loras en qualité de membre du directoire de la Société à compter du 1er octobre 2019*

Après avoir constaté que par décision de ce jour, le Comité de Supervision de l'Associé Unique a dûment autorisé la désignation de Monsieur Stéphane Loras, futur directeur financier du groupe Eolane, en qualité de membre du directoire de la Société, avec effet à partir du mois du 1er octobre 2019, conformément à l'article 12.1 (b) des statuts de la Société,

l'Associé Unique décide de nommer Monsieur Stéphane Loras en qualité de membre du directoire de la Société, avec effet à compter du 1er octobre 2019.

**DIXIEME RESOLUTION**

*pouvoirs pour formalités*

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publicité légale.

\*\*\*

De tout ce que de dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le représentant de l'Associé Unique et par le Président de l'assemblée de la Société conformément à l'article 21 des statuts de la Société.

pour extrait certifié conforme

**Electro Holding**  
Associé Unique

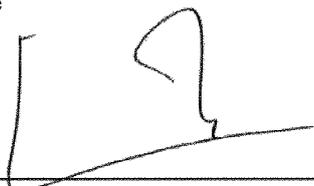


par Madame Laurence Goblet, représentée par Monsieur  
Cédric Lépée



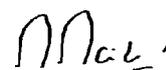
---

par Hivest Capital Partners, représentée par Monsieur  
Cédric Lépée



---

**Monsieur Christophe Malrin**  
Président du directoire



# Greffe du tribunal de commerce d'Angers



## Acte déposé en annexe du RCS

### Dépôt :

Date de dépôt : 15/11/2019

Numéro de dépôt : 2019/22058

Type d'acte : Décision(s) de l'associé unique  
Démission(s) de membre(s) du directoire

### Déposant :

Nom/dénomination : FINANCIERE DE L'OMBREE

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 413 101 957

N° gestion : 2015 B 01161



*M. M. M.*

**FINANCIERE DE L'OMBREE**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 11 336 464 euros**  
**Siège social : 8 boulevard Charles Détriché, 49000 ANGERS**  
**413 101 957 RCS ANGERS**  
**(la « Société »)**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE**  
**DU 12 NOVEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf,  
Le douze novembre,  
A neuf heures,

La société « ELECTRO HOLDING », Société par actions simplifiée de droit Luxembourgeois dénommée dont le siège social est situé 15, Boulevard F.W Raiffensen , L- 2411 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 216511, représentée par Madame Laurence GOBLET et par le société Hivest Capital Partners, elle-même représentée par Monsieur Cédric LEPEE,

Agissant en qualité d'associée unique de la Société.

Monsieur Christophe MALRIN, Président du Directoire de la Société, préside.

Après avoir pris connaissance:

**I – Des documents suivants :**

- Copie de la lettre de convocation adressée à l'associé unique;
- Copie du courrier de madame Corentine REGNARD donnant sa démission en tant que membre du Directoire de la Société ;
- Le texte des décisions proposées.

**II – de l'ordre du jour ci-après reproduit :**

- **Constatation de la fin des fonctions de Madame Corentine REGNARD en qualité de membre du directoire de la Société en date du 4/10/2019,**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

Les représentants de l'Associée Unique prennent, ès-qualités, les décisions suivantes :

**PREMIERE DÉCISION**

Connaissance prise de la lettre de démission de Madame Corentine REGNARD, l'Associé unique prend acte de la fin des fonctions de Madame Corentine REGNARD depuis le 4/10/2019 en qualité de membre du Directoire de la Société

**Cette décision est adoptée par l'Associé unique.**



*MALRIN*

## DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au Président du Directoire de la Société, Monsieur Christophe MALRIN, à l'effet de mettre en œuvre la première décision notamment quant aux formalités légales de publicité.

## TROISIEME DECISION

L'associée unique décide que le présent acte constatant ses décisions sera mentionné, à sa date, au registre des délibérations, avec indication de sa forme, sa nature, son objet et ses signataires.

L'acte lui-même sera conservé par la Société dans ses archives sociales de manière à permettre sa consultation en même temps que le registre des délibérations.

A cette fin, un original du présent acte sera remis au Directoire de la Société.

De tout ce que dessus, l'associée unique et le Président ont dressé et signé le présent procès-verbal.

### Pour la Société ELECTRO HOLDING

Madame Laurence GOBLET



HIVEST CAPITAL PARTNERS  
Représentée par Monsieur Cédric LEPEE



Monsieur Christophe MALRIN  
Le Président

